

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération N°2022-27**

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 10 Présent(s) : 7 Absent(s) : 3 Pouvoir(s) : 2</p>	<p><b>Le cinq décembre deux-mil vingt-deux</b> à dix-huit heures et trente minutes, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 25 novembre 2022 <u>Date d'affichage</u> : 25 novembre 2022 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Dominique THEVENET, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Christine DOCHE, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD. <u>Absent(s)</u> : Anne-Olivia CAVALARI, Serge PASSERAT, Loïc TARDY <u>Procuration(s)</u> : Anne-Olivia CAVALARI donne pouvoir à Laury CICLET - Serge PASSERAT donne pouvoir à Dominique THEVENET <u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET</p>
<p><b>Vote</b> <b>Pour</b> : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p>	

**Décision Modificative n°1 – Budget Eau 2022**

Mourad BELMESSIKH, adjoint aux finances, informe les conseillers municipaux qu'à la demande du SCG de Rumilly la facture d'une participation aux travaux de branchement au réseau d'assainissement doit être imputée au compte 658.

Aucun crédit n'a été prévu au compte 1332 lors du vote du budget 2022 et une décision modificative est donc nécessaire pour régler cette facture.

Il propose d'effectuer un virement de crédit depuis le chapitre 011-article 61523 au chapitre 65-article 658 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 61523 : Réseaux	1 320.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 320.00 €</b>			
D 658 : Charges diverses de gestion co..		1 320.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>1 320.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>1 320.00 €</b>	<b>1 320.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** par Décision Modificative n°1 d'effectuer les révisions de crédits comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Laury CICLET

SOUS-PREFECTURE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

12 DEC. 2022

ARRIVEE



Le Maire,

Christian VERMELLE